

avec le ministre fédéral des Pêches (M. Davis) pour obtenir que le gouvernement central défraie la moitié du coût du programme et a reçu l'argent qu'il demandait.

Pendant toute cette période, la province travaillait à établir des programmes de maintien du salaire et de recyclage qui assureraient une solution à long terme aux problèmes des pêcheurs touchés. On a déterminé que ce programme—soit dit en passant que les porte-parole du gouvernement fédéral l'ont qualifié d'original—coûterait un peu plus de deux millions pendant la première année. Le gouvernement manitobain a de nouveau communiqué avec le ministre des Pêches pour lui demander que le gouvernement fédéral en défraie la moitié du coût. Mais, cette fois-là, pour une certaine raison, le ministre n'a pu prendre un tel engagement au nom de son ministère. Il a parlé de la nécessité de consulter le ministère de la Main-d'œuvre, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, etc. C'est pourquoi la mise en application du programme a été retardée et qu'il s'est trouvé pris au piège de la papperasserie.

Il n'est même pas certain que les subventions des différents ministères fédéraux se soient élevées à la moitié des frais courus. Jusqu'ici le gouvernement du Manitoba n'a reçu aucun engagement du gouvernement fédéral d'assumer la moitié des frais en tentant d'aider ces malheureux pêcheurs à s'adapter à des circonstances indépendantes de leur volonté. Demander au gouvernement fédéral d'assumer la moitié du coût de ce programme est une requête indiscutablement raisonnable étant donné que les pêches relèvent de sa juridiction. Et pourtant le gouvernement fédéral n'a pas encore officiellement pris ses responsabilités.

Que se passera-t-il cet hiver ou l'année prochaine? Vaut-on encore résoudre les problèmes des pêcheurs à la petite semaine? A quel ministre fédéral le gouvernement du Manitoba peut-il s'adresser pour obtenir une décision? Logiquement, la personne compétente devrait être le ministre des Pêches étant donné que dès le départ il a été mêlé à cette affaire. Même si les fonds ne proviennent pas, en fin de compte, du budget de son ministère, c'est sûrement lui qui est le mieux placé pour plaider en faveur des pêcheurs manitobains auprès de ses collègues du cabinet. C'est lui qui est le mieux en mesure de coordonner les efforts sur le plan fédéral. Ce n'est sûrement pas au gouvernement du Manitoba à faire du porte à porte. Mais le ministre ne voyait pas la chose du même œil dans sa réponse à ma question du 19 octobre. Voici ce qu'il a dit:

La réponse la plus brève est que mon ministère s'intéresse à l'élaboration d'une industrie économique de la pêche et n'est pas chargé de mettre sur pied un programme de soutien du revenu pour un secteur quelconque de la population canadienne.

Qui peut nous dire, en fin de compte, si le gouvernement fédéral va accepter une part de la responsabilité financière à long terme des problèmes des pêcheurs? Le premier ministre (M. Trudeau)? Je lui ai posé directement la question à la Chambre en juin dernier, et il m'a répondu qu'il consulterait le ministre des Pêches qui, comme par hasard, n'était pas à la Chambre à ce moment-là.

J'aimerais ce soir qu'on réponde à trois questions. Premièrement, le gouvernement fédéral est-il prêt à accepter, en principe comme en fait, la responsabilité d'une part des frais qu'entraînera la solution des problèmes des pêcheurs, atteints ici à cause de la pollution? Deuxièmement, quel ministère et quel ministre sont chargés de

coordonner les efforts à ce sujet, sur le plan fédéral? Troisièmement, quand le gouvernement fédéral prendra-t-il une décision au sujet de l'aide nécessaire, quand en fera-t-il part au gouvernement du Manitoba et qui sera chargé de le faire?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement et des Pêches): Monsieur l'Orateur, il se pose au Manitoba un problème difficile qui touche la pêche sur le lac Winnipeg. Les pouvoirs en matière de pêches, en particulier de conservation, ainsi que la gestion des pêches dans cette province, ont depuis longtemps été délégués à la province et relèvent directement du gouvernement provincial.

Des difficultés se sont présentées récemment en ce qui concerne le revenu. Le gouvernement provincial a mis au point plusieurs projets. Il les annonce, puis demande au gouvernement d'en assumer la moitié du coût. Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de son ministère de l'Environnement, a entrepris de formuler des plans visant à rétablir la pêche dans cette région. Les bancs de poisson ont été dangereusement épuisés dans les années 50 et 60. Les prises sont tombées d'un maximum de quelque sept millions de livres, record jamais atteint, à un demi-million de livres en 1969—la pêche est manifestement très mal gérée.

Il y a eu ensuite la question de l'hydrargyrisme. La laquaiche aux yeux d'or de Winnipeg a été épuisée et les stocks de corégone étaient très réduits avant les ravages du mercure. Le ministère fédéral des Pêches et plusieurs gouvernements provinciaux avaient créé un office de commercialisation et écoulaient le poisson des provinces des Prairies. Pendant un certain temps, alors que nous cherchions à établir la gravité du problème provoqué par le mercure, le poisson se vendait et une bonne partie de la prise était détruite.

Une fois cerné le problème du mercure, le ministère fédéral des Pêches a cherché à découvrir de nouveaux gagne-pain pour les pêcheurs. La campagne a été très active et a coûté \$450,000 au cours des 12 derniers mois et, grâce à cette initiative, 150 pêcheurs se livrent à la pêche de poisson commun qui était antérieurement rejeté n'étant pas estimé économique. Maintenant cette pêche promet beaucoup.

Le gouvernement provincial continue d'offrir des programmes de maintien du revenu destinés aux pêcheurs dont les moyens de subsistance se trouvent gravement compromis par une mauvaise gestion au cours des années antérieures. Nous espérons que la pêche au corégone sera ouverte à nouveau l'an prochain dans la majeure partie du lac Winnipeg. Toutefois, la quantité des prises sera très limitée à cause de la très grande pénurie de poissons dans le lac. Nous espérons aussi que la pêche de ce poisson ordinaire deviendra une entreprise commerciale rentable, dont les prises très abondantes procureront à un grand nombre de gens des revenus considérables. D'autres ministères s'y sont intéressés, tels le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de même que celui de la Main-d'œuvre. Ils ont aussi prêté leur concours au gouvernement provincial.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je regrette mais le temps de parole du ministre est maintenant expiré.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 31.)